



# Sommaire

Page

|  |           |
|--|-----------|
| <b>I. Actualités - Presse</b>                          | <b>3</b>  |
| • <b>Actualités - Presse marocaine</b>                 | <b>3</b>  |
| • Accès au droit                                       | 3         |
| • Justice sociale                                      | 3         |
| • Médiation  | 4         |
| • <b>Actualités - Presse étrangère</b>                 | <b>4</b>  |
| • Accès à l'information                                | 4         |
| • Médiation  | 5         |
| <b>II. Veille législative et réglementaire</b>         | <b>16</b> |
| • <b>Veille législative et réglementaire étrangère</b> | <b>16</b> |
| • Journal Officiel de la République Française (JORF)   | 16        |
| <b>III. Publications officielles</b>                   | <b>20</b> |
| • <b>Enquêtes</b>                                      | <b>20</b> |
| • <b>Guide pratique</b>                                | <b>21</b> |
| • <b>Rapports annuels</b>                              | <b>22</b> |
| <b>IV. Veille jurisprudentielle</b>                    | <b>24</b> |
| • <b>Jurisprudence administrative étrangère</b>        | <b>24</b> |
| • République Française : Décisions du Conseil d'Etat   | 24        |
| <b>V. Dernières parutions</b>                          | <b>30</b> |
| • <b>Nouveautés papier</b>                             | <b>30</b> |
| • <b>Editions nationales</b>                           | <b>30</b> |
| ✓ Livres   | 30        |
| ✓ Dictionnaire   | 33        |
| • <b>Editions étrangères</b>                           | <b>34</b> |
| ✓ Livres   | 34        |
| ✓ Revue  | 42        |
| ✓ Dictionnaire   | 43        |
| • <b>Nouveautés numériques</b>                         | <b>44</b> |
| • <b>Nouveautés nationales</b>                         | <b>44</b> |
| ✓ Portail  | 44        |
| ✓ Applications mobiles                                 | 45        |
| • <b>Nouveautés étrangères</b>                         | <b>46</b> |
| ✓ Site web   | 46        |
| ✓ Applications mobiles                                 | 47        |

## I- Actualités - Presse

- Actualités - presse marocaine

- Accès au droit

- Création de la première Clinique du droit à Casablanca

Source : [https://www.lexismaroc.ma/Maroc/visualization/emailNews?newsId=fw7mKfBtjLYz4iJHIGtoog\\_mpg0HwzDalJiyeh69vP5P9eDS5pDFDnlrpGBwXOEBmAy7jyNh0jQ](https://www.lexismaroc.ma/Maroc/visualization/emailNews?newsId=fw7mKfBtjLYz4iJHIGtoog_mpg0HwzDalJiyeh69vP5P9eDS5pDFDnlrpGBwXOEBmAy7jyNh0jQ) (page consultée le 15/02/2016)

La faculté des sciences juridiques, économiques et sociales d'Ain Sebaâ, a annoncé, le 11 février, le lancement de la première Clinique juridique dans la région de Casablanca.

- Justice sociale

- Justice sociale : Le Maroc édifie son propre modèle

Source : <http://www.quid.ma/politique/justice-sociale-le-maroc-edifie-son-propre-modele/> (page consultée le 19/02/2016)

La maturité de l'expérience du Maroc et les acquis de ses politiques avant-gardistes habilitent le Royaume à s'engager dans un processus participatif d'élaboration de son propre modèle de justice sociale, a affirmé le Roi Mohammed VI dans un message adressé aux participants au Forum parlementaire sur la justice sociale.

- تحت الرعاية السامية للملك محمد السادس، نظم مجلس المستشارين، المنتدى البرلماني للعدالة الاجتماعية يومي 19-20 فبراير الجاري : " تنمية الكرامة الإنسانية لتمكين العيش "

Source : <http://www.barlamane.com/%d8%a7%d9%84%d9%85%d9%8> (page consultée le 21/02/2016)

توجت أشغال المنتدى البرلماني الدولي للعدالة الاجتماعية، الذي نظمه مجلس المستشارين، على مدى يومين، في إطار الاحتفاء باليوم العالمي للعدالة الاجتماعية، والذي يصادف عشرين فبراير من كل "إعلان الرباط للعدالة الاجتماعية"، الذي دعا إلى تعميق وتوسيع النقاش المجتمعي التعددي بشأن البناء التشاركي للنموذج المغربي للعدالة الاجتماعية.

- **Médiation**

- **لب بتفعيل توصيات مؤسسة الوسيط**

Source : <http://www.hibapress.com/details-64228.html> (page consultée le 09/02/2016)

المتتبع لأوضاع بعض المؤسسات الدستورية الحيوية ذات الارتباط الوثيق بحقوق المواطنين، ي أنها مجرد تأنيث المشهد المؤسساتي ليس إلا، وأن دورها بات مغيبا بشكل خطير، كما الشأن للدور الحقيقي المتوخى من مؤسسة الوسيط - ديوان المظالم سابقا - وبات من اللازم مسائلة وزير الداخلية العملية المتخذة - لإرغام الجماعات الترابية على تنفيذ توصيات مؤسسة وسيط المملكة وذلك باعتباره سلطة الوصاية.

- **Présentation du document de référence relatif au modèle marocain de justice sociale : Déclaration du Médiateur du Royaume**

Source : <http://www.maptv.ma/Activites-parlementaires/Presentation-du-document-de-reference-relatif-au-modele-marocain-de-justice-sociale> (page consultée le 21/02/2016)

Déclaration du Médiateur du Royaume, à l'issue de la présentation du document de référence relatif au modèle marocain de justice sociale (vidéo).

- **OCP crée un Bureau de l'Ombudsman**

Source : [http://telquel.ma/2016/02/29/ocp-cree-bureau-lombudsman\\_1485210](http://telquel.ma/2016/02/29/ocp-cree-bureau-lombudsman_1485210) (page consultée le 29/02/2016)

Le groupe l'OCP lance un bureau de règlement à l'amiable des litiges. Il prend la dénomination d'Ombudsman.

En clair, l'Ombudsman s'érige en interface qui ne représente ni l'Office, ni les parties impliquées dans un conflit. De plus, l'organisme a la possibilité de s'autosaisir, s'il estime que le fond d'un dossier relève de ses prérogatives. Pour leur part, les parties au litige peuvent soumettre leurs doléances.

- **Actualités - presse étrangère**

- **Accès à l'information**

- **Côte d'Ivoire : Pour vulgariser le droit d'accès à l'information : La Caidp veut bien informer le citoyen**

Source : <http://news.abidjan.net/h/582505.html> (page consultée le 18/02/2016)

Dans sa dynamique de coopération, la Commission d'accès à l'information d'intérêt public (Caidp) a signé une convention avec le centre d'information et de communication

gouvernementale (Cicg). Ce partenariat qui définit le cadre de collaboration, déjà existante, entre les deux structures, a été formalisé le 16 février 2016 à Abidjan-Cocody.

La campagne de vulgarisation du droit d'accès à l'information et aux documents d'intérêt public constitue le premier but à atteindre.

- **CANADA - La Commissaire à l'information suggère de soumettre les Cabinets ministériels à la loi d'accès**

Source : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2016/02/25/007-commissaire-information-cabinets-ministres-loi-acces.shtml> (page consultée le 25/02/2016)

Les cabinets de Ministres devraient être soumis à la Loi sur l'accès à l'information pour assurer une plus grande reddition de compte au gouvernement, soutient la Commissaire à l'information du Canada.

- **Médiation**

- **France - Avocats : un Médiateur pour les litiges d'honoraires**

Source : <http://sosconso.blog.lemonde.fr/2016/02/01/avocats-un-mediateur-pour-les-litiges-dhonoraires/> (page consultée le 01/02/2016)

Jérôme Hercé, ancien bâtonnier de Rouen (de 2009 à 2010), a été désigné **Médiateur national de la consommation de la profession d'avocat** par le Conseil national des barreaux (CNB), réuni en assemblée générale les 22 et 23 janvier.

Sa candidature sera soumise à la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation, qui dira s'il réunit les conditions nécessaires, d'indépendance, notamment, et d'absence de conflit d'intérêt, pour être agréé.

- **Des villes tchèques dictent à leurs citoyens où ils peuvent s'asseoir**

Source : <http://fr.sputniknews.com/international/20160201/1021374976/tcheque-republique-interdiction.html> (page consultée le 01/02/2016)

L'Ombudsman tchèque Anna Šabatová a demandé à la Cour constitutionnelle d'annuler l'ordonnance des villes tchèques de Litvínov et de Varnsdorf interdisant aux citoyens de s'asseoir dans les marches, sur les parapets, les avancées des maisons ainsi que par terre, rapporte le portail iDnes.cz.

- **Espagne – Défenseur du Peuple de Santa Fe – Impuesto Inmobiliario y Patente : la Defensoría del Pueblo advierte prestar atención para no pagar de más = Impôt immobilier et patente : le Défenseur du Peuple attire l'attention des citoyens pour ne payer que les sommes dues (système de home banking confus)**

Source : <http://www.defensorsantafe.gob.ar/articulos/comunicados-de-prensa/impuesto-inmobiliario-y-patente-la-defensoria-del-pueblo-advierte> (page consultée le 01/02/2016)

La Defensoría del Pueblo de la provincia de Santa Fe advierte a la población santafesina que a la hora de abonar el Impuesto Inmobiliario o la Patente Única sobre Vehículos a través de los sistemas de home banking, aparece una cuota denominada “Cuota 009/16”, que es en realidad la posibilidad de cancelar el monto total anual de los tributos, con un descuento. Dado que ello no está explicitado de manera adecuada en el sistema de pagos y que también aparece la posibilidad de pagar la primera cuota de los gravámenes, la Defensoría detectó casos en que los ciudadanos abonan ambos ítems (la primera cuota y el total anual), lo que termina generándoles un trastorno a la hora de reclamar la devolución del dinero pagado de más.

- **Colombie - Tras un año sin asistencia médica, mujer quemada con ácido inició tratamiento gracias a tutela de la Defensoría = Après une année sans traitement médical, une femme brûlée à l'acide a pu commencer son traitement grâce au Défenseur du Peuple**

Source : <http://www.portalfio.org/colombia-tras-un-ano-sin-asistencia-medica-mujer-quemada-con-acido-inicio-tratamiento-gracias-a-tutela-de-la-defensoria/> (page consultée le 02/02/2016)

la Defensoría del Pueblo logró por vía de tutela que la EPS entregue los insumos necesarios e inicie las cirugías reconstructivas correspondientes, procedimientos que comenzaron la semana anterior y se extenderán durante los próximos días.

- **France - Paul-Langevin : neuf élèves médiateurs**

Source : <http://www.letelegramme.fr/morbihan/pontivy/paul-langevin-neuf-eleves-mediateurs-02-02-2016-10943444.php> (page consultée le 02/02/2016)

La cour de récréation peut parfois être le théâtre de différends entre les enfants. L'école Paul-Langevin a initié une médiation. Neuf élèves mettent à profit le temps d'intercours pour créer du dialogue et apaiser les tensions. Les écoliers ont suivi une formation de langage verbal et non-verbal, ils ont appris à faire des « messages clairs », à désactiver la montée des petits conflits. Ils sont là pour éviter les actes de violences qui sont sanctionnés.

- **Canada - Décalage démographique derrière les barreaux : Ottawa doit agir, dit l'Ombudsman**

Source : <http://ici.radio-canada.ca/regions/manitoba/2016/02/03/007-penitenciers-jeunes-vieux-besoins-services-correctionnels-howard-sapers.shtml> (page consultée le 03/02/2016)

Selon le Bureau de l'Enquêteur correctionnel, plus de la moitié des détenus sous responsabilité fédérale âgés de 20 ans et moins sont incarcérés dans des pénitenciers des Prairies.

Pendant ce temps, le nombre de détenus âgés de plus de 50 ans a augmenté de 78 % au cours de la dernière décennie et la majorité de ces individus sont incarcérés au Québec et en Ontario.

Howard Sapers dit que certaines politiques du Service correctionnel du Canada (SCC) ne tiennent pas compte des besoins spécifiques de ces deux groupes distincts. « Il serait faux de dire que leurs besoins sont ignorés, parce que ce n'est pas le cas, précise-t-il. Mais ils ne sont pas abordés de manière cohérente, coordonnée et stratégique. »

- **AOMF - Appel à contribution pour le Recueil de doctrine**

Source : <http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/actualites> (page consultée le 04/02/2016)

Notre association dispose d'un Recueil de doctrine disponible en ligne sur notre site Internet. Il s'agit d'un outil de travail essentiel, pour chacun des membres, qui est destiné à collecter et centraliser toutes prises de décisions, recommandations et autres rapports d'importance, afin de nous éclairer sur des problématiques communes récurrentes, actuelles ou à venir.

Les membres sont invités par le Président Marc Bertrand à contribuer de nouveau à cet instrument de référence.

- **Election de M<sup>e</sup> Alioune Badara Cissé à la tête d'AMP-UEMOA : Les Abcdaires de Paris approuvent son élection**

Source : <http://www.sen360.fr/politique/election-de-me-alioune-badara-cisse-a-la-tete-d-039-amp-uemoa-les-abcdaires-de-paris-approuvent-son-election-420094.html> (page consultée le 05/02/2016)

La Convention nationale des Abcdaires de France s'est réjoui de l'élection de Alioune Badara Cissé, à la tête de **l'Association des Médiateurs des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (AMP-UEMOA)**, lors de l'Assemblée générale et séminaire de formation des Médiateurs qui s'est déroulé du 19 au 22 janvier 2016, à Dakar.

- **Le Médiateur de la République du Bénin sensibilise à la paix**

Source : [http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/actualites/nouvelles-actualites\\_fr\\_000024\\_actuaomf000715.html](http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/actualites/nouvelles-actualites_fr_000024_actuaomf000715.html) (page consultée le 05/02/2016)

Le Médiateur de la République du Bénin, le magistrat Joseph H. Gnonlonfoun, après son message de paix dans le cadre de la présidentielle de février 2016, message en date du 13 janvier 2016, a choisi d'aller rencontrer les différents acteurs du processus électoral. Il est allé, à cet effet, à la Commission électorale nationale autonome (CENA) ce mercredi 27 janvier 2016.

Le message de la paix a, à l'entame de la séance avec les membres de la CENA au grand complet, en tête le président Emmanuel Tiando, et à leurs côtés les cadres techniques de l'institution en charge de l'organisation des élections au Bénin, insisté sur la nécessité de rechercher la paix tout au long du processus électoral.

- **Les taxes de roulage belges suscitent la colère des automobilistes : explosion des plaintes en 2015 !**

Source : <http://www.sudinfo.be/1484173/article/2016-02-05/les-taxes-de-roulage-belges-suscitent-la-colere-des-automobilistes-explosion-des> (page consultée le 05/02/2016)

Les chiffres ne sont pas encore arrêtés mais on a déjà les grandes tendances. En 2015, en matière de fiscalité, le Médiateur de la Région wallonne a reçu trois fois plus de plaintes qu'en 2014 (585), soit plus de 1.700 dossiers ! Pour tout ce qui est taxes de roulage (mise en circulation, circulation, eurovignette), le médiateur a reçu 4 fois plus de plaintes par rapport à l'année précédente ! Soit, grosso modo, 1.200 plaintes. Autant parler d'une explosion.

- **France - Le handicap, deuxième motif de discrimination**

Source : <http://www.faire-face.fr/2016/02/08/handicap-deuxieme-motif-discrimination/> (page consultée le 08/02/2016)

Le handicap a constitué le deuxième motif de saisine du Défenseur des droits pour discrimination en 2015. Juste derrière l'origine mais loin devant l'état de santé.

Vous estimez être discriminé en raison de votre handicap ? Vous n'êtes pas le seul... 21 % des réclamations pour discrimination enregistrées par le Défenseur des droits en 2015 émanaient de personnes handicapées, rappelle le rapport d'activité de cette institution indépendante, rendu public le 4 février.

- **Espagne – Défenseur du Peuple : Acción exterior frente a propaganda terrorista = Action extérieure face à une propagande terroriste**

Source : <https://www.defensordelpueblo.es/noticias/accion-exterior-frente-a-propaganda-terrorista/> (page consultée le 08/02/2016)

El Defensor del Pueblo recomendó trasladar al Estado belga u otros Estados que pudieran denegar en un futuro la extradición a España de presuntos autores de delitos de terrorismo, en el marco de lo dispuesto en la Ley de la Acción y del Servicio Exterior del



Estado y la Ley del Estatuto de la víctima del delito, la mayor información posible sobre el daño causado por el terrorismo, y sobre la realidad de nuestro país en materia de respeto y garantía de los derechos humanos.

- **France - Litiges financiers : le Médiateur de l'AMF agréé**

Source : <http://www.boursorama.com/actualites/litiges-financiers-le-mediateur-de-l-amf-agree-44096feb0d9a9a5cd02930046884f1e8> (page consultée le 08/02/2016)

Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), a été agréée par la Commission nationale d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC). Cette nouvelle procédure résulte de la transposition, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la directive européenne relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation.

- **Arman Tatoyan, nouvel Ombudsman d'Arménie**

Source : [http://www.armenews.com/article.php3?id\\_article=121917](http://www.armenews.com/article.php3?id_article=121917) (page consultée le 09/02/2016)

Le Parti républicain d'Arménie (HHK) au pouvoir a validé vendredi 5 février la nomination d'Arman Tatoyan, Vice-Ministre de la Justice, au poste d'Ombudsman, ou Observateur Officiel des Droits de l'Homme, d'Arménie. Le poste était resté vacant depuis la démission inattendue de son prédécesseur, Karen Andreasian, le 12 janvier.

- **France - Toubon : "Si l'état d'urgence est prolongé, il faut mieux l'encadrer"**

Source : <http://www.lcp.fr/la-politique-en-video/toubon-si-letat-durgence-est-prolonge-il-faut-mieux-lencadrer> (page consultée le 09/02/2016)

"Si l'état d'urgence est prolongé, vraisemblablement il le sera, il faut mieux l'encadrer, a assuré le Défenseur des Droits. Un encadrement qui devrait "introduire dans la loi un mécanisme d'indemnisation plus facile de ceux qui ont subi des dommages" ainsi qu'une meilleure préservation "des enfants lors des perquisitions" a jugé Jacques Toubon.

- **France - Passe d'armes sévère entre la police et le Défenseur des Droits, Jacques Toubon**

Source : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/03/10/01016-20160310ARTFIG00178-passe-d-armes-severe-entre-la-police-et-le-defenseur-des-droits-jacques-toubon.php> (page consultée le 10/02/2016)

Le Défenseur des Droits a fait écrire aux policiers pour tenter d'éteindre la polémique née d'une campagne d'affichage représentant un contrôle de police que les forces de l'ordre jugent stigmatisante.

- **La grande famille des Médiateurs francophones perd l'une d'entre elle!**

Source : <http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/actualites/> (page consultée le 11/02/2016)

Nous venons d'apprendre le décès de Véronique JOBIN, Première Médiatrice administrative du Canton de Vaud en Suisse.

Le 11 février dernier, Véronique JOBIN, Médiatrice administrative du Canton de Vaud en Suisse, s'en est allée après une longue et pénible maladie.

- **Espagne – Défenseur du Peuple : LA OTAN PUEDE AYUDAR = Le Défenseur du Peuple demande à ce que la proposition de l'Allemagne et de la Turquie, relative à l'aide que l'OTAN peut apporter à la crise des réfugiés, soit prise en considération**

Source : <https://www.defensordelpueblo.es/noticias/la-otan-puede-ayudar/> (page consultée le 12/02/2016)

La propuesta de Alemania y Turquía de que la Otan ayude en la crisis de refugiados es muy interesante. Esta crisis, el alto número de personas que huyen en busca de lugares seguros es una verdadera catástrofe humanitaria. Tiene, también, aspectos relativos a la seguridad, por ser difícil un control rápido que evite esas largas filas de personas, y de menores, esperando ser ayudadas, bajo condiciones climatológicas muy duras.

La institución del Defensor del Pueblo no puede permanecer impasible ante la situación que se ve a diario, y considera que la propuesta efectuada por Alemania y Turquía debería ser tenida en consideración.

- **France – Défenseur des Droits : Présentation des résultats du 9<sup>e</sup> baromètre Défenseur des droits / OIT**

Source : <http://www.defenseurdesdroits.fr/fr/actualites/presentation-des-resultats-du-9e-barometredefenseur-des-droits-oit> (page consultée le 15/02/2016)

Près de 15 ans après son introduction parmi les motifs de discrimination interdits par la loi, le critère de l'apparence physique est encore peu mobilisé juridiquement.

Pourtant, selon le Baromètre Défenseur des droits / OIT, 8 chômeurs sur 10 pensent que leur apparence physique a une influence sur le recruteur et qu'avoir une corpulence ou un style vestimentaire « hors normes » constitue un inconvénient pour être embauché.

- **Albanie - Avocat du Peuple : l'Avocat du Peuple présente au Parlement des propositions sur l'accès à l'énergie électrique pour les populations vulnérables**

Source : <http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/actualites/> (page consultée le 15/02/2016)

L'Avocat du Peuple a envoyé au Parlement les propositions suivantes concernant l'accès à l'énergie électrique pour les populations vulnérables :

1. Les familles pauvres, incapable de payer les factures, ne doivent pas être privées d'électricité.
2. Fournir des solutions immédiates pour que ces familles ne soient pas privées du droit d'accès à un approvisionnement suffisant en électricité.
3. Le Ministère de l'Énergie et celui des Affaires Sociales et de la Jeunesse doivent mener une étude approfondie pour identifier le nombre des familles dans le besoin extrême et absolu.

- **France - La médiation se généralise dans les litiges de consommation**

Source : <http://www.lyoncapitale.fr/Journal/Lyon/Actualite/Actualites/La-mediation-se-generalise-dans-les-litiges-de-consommation> (page consultée le 15/02/2016)

Afin d'alléger les procédures judiciaires en cas de litige dans le domaine de la consommation, une directive européenne impose en France la création d'un service médiation gratuit pour les consommateurs. L'UFC-Que<sup>1</sup> choisir du Rhône voit cette mesure comme une avancée, mais alerte également sur plusieurs risques.

- **France - CP Le Médiateur Tourisme et Voyage intègre la liste officielle de la CE<sup>2</sup>**

Source : [http://www.pagtour.net/index.php?option=com\\_content&view=article&id=10714:cp-le-mediateur-tourisme-et-voyage-integre-la-liste-officielle-de-la-ce&catid=46&Itemid=155](http://www.pagtour.net/index.php?option=com_content&view=article&id=10714:cp-le-mediateur-tourisme-et-voyage-integre-la-liste-officielle-de-la-ce&catid=46&Itemid=155) (page consultée le 16/02/2016)

La Médiation Tourisme et Voyage (MTV) vient d'être incluse par la Commission de Contrôle et d'Évaluation de la Médiation de la Consommation (CECMC) dans la première liste des médiations françaises sectorielles de référence transmise à la Commission européenne.

---

<sup>1</sup> L'UFC-Que Choisir est une association loi de 1901 créée en 1951 par André Romieu ayant pour objet d'informer, de conseiller et de défendre les consommateurs. C'est la première association en France à avoir été créée sous la seule bannière de la consommation

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Union\\_f%C3%A9d%C3%A9rale\\_des\\_consommateurs%E2%80%94Que\\_choisir](https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_f%C3%A9d%C3%A9rale_des_consommateurs%E2%80%94Que_choisir)

<sup>2</sup> Commission Européenne

- **France – Défenseur des Droits : remise du rapport annuel d'activité 2015 au Président de la République**

Source : <http://www.defenseurdesdroits.fr/fr/actualites/remise-du-rapport-annuel-d'activite-2015-aupresident-de-la-republique> (page consultée le 17/02/2016)

Le 16 février, le Défenseur des droits, Jacques Toubon, a remis le rapport annuel d'activité de l'institution au Président de la République. Le rapport montre le volume et la variété du travail accompli par les équipes du Défenseur des droits en 2015.

- **Hommage à Boutros Boutros-Ghali, 1<sup>er</sup> Secrétaire général de l'OIF**

Source : <http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/actualites/> (page consultée le 17/02/2016)

Le Président de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF), Monsieur Marc BERTRAND, tient à saluer la mémoire de Boutros Boutros-Ghali, ancien Secrétaire Général des Nations Unies et premier Secrétaire Général de l'**Organisation internationale de la Francophonie** (OIF), décédé ce mardi 16 février 2016.

- **Estonie : Chancellor of Justice publishes English summaries of annual reports 2014 and 2015 = le Chancelier de Justice publie les résumés des rapports annuels 2014 et 2015**

Source : <http://oiguskantsler.ee/en/chancellor-of-justice-publishes-english-summaries-of-annualreports-2014-and-2015> (page consultée le 17/02/2016)

The Chancellor of Justice presents an annual report to the Riigikogu once a year on the performance of the duties which have been assigned to him or her by the Chancellor of Justice Act. Summaries of annual reports 2014 and 2015 are now also available in English.

- **Paul Dubé nommé Ombudsman de l'Ontario**

Source : <http://www.lapresse.ca/le-droit/politique/politique-ontarienne/201602/17/01-4951603-paul-dube-nomme-ombudsman-de-lontario.php> (page consultée le 17/02/2016)

L'ex-ombudsman fédéral des contribuables, Paul Dubé, devient le nouvel Ombudsman de l'Ontario.

Il succède ainsi à André Marin, qui avait tenté sans succès d'obtenir un troisième mandat en septembre dernier.

- **L'inégalité du fait de l'apparence**

Source : <http://egalites.blogs.liberation.fr/2016/02/17/la-discrimination-par-lapparence-physique/> (page consultée le 17/02/2016)

Le Défenseur des droits et l'Organisation internationale du travail publient une étude mettant au jour la discrimination à l'embauche sur des critères physiques. Spécialiste du sujet, l'économiste Hélène Garner répond à nos questions.

- **Pour trouver un emploi en France, mieux vaut être un homme blanc**

Source : <http://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/021706522030-pour-trouver-un-emploi-en-france-mieux-vaut-etre-un-homme-blanc-1201201.php> (page consultée le 18/02/2016)

A caractéristiques égales, les hommes qui ne sont pas originaires du continent africain ont « un accès privilégié à l'emploi, notamment au CDI à temps plein et ils bénéficient de salaires plus « élevés », selon une étude de France Stratégie.

- **Québec - Les Inuits incarcérés dans des conditions dignes du tiers monde**

Source : <http://www.lapresse.ca/actualites/national/201602/18/01-4951975-les-inuits-incarceres-dans-des-conditions-dignes-du-tiers-monde.php> (page consultée le 18/02/2016)

Insalubrité, cellules surchargées, caméras qui filment les détenus aux toilettes, les Inuits incarcérés au Québec subissent des conditions dignes du tiers monde, a dénoncé jeudi la Protectrice du Citoyen, Raymonde St-Germain.

- **Côte d'Ivoire : le Médiateur de la République appelle à l'union pour vaincre le terrorisme**

Source : <http://news.abidjan.net/h/586621.html> (page consultée le 19/02/2016)

Le Médiateur de la République, N'Golo Coulibaly, appelle à l'union de tous pour vaincre le terrorisme après l'attaque jihadiste de la station balnéaire de Grand-Bassam qui a fait officiellement 19 morts et 24 blessés.

- **France - RSI <sup>3</sup> : 100 médiateurs pour régler les litiges à l'amiable et gratuitement**

Source : [http://www.leparticulier.fr/jcms/p1\\_1602452/rsi-100-mediateurs-pour-regler-les-litiges-a-l-amiable-et-gratuitement](http://www.leparticulier.fr/jcms/p1_1602452/rsi-100-mediateurs-pour-regler-les-litiges-a-l-amiable-et-gratuitement) (page consultée le 22/02/2016)

Pour aider les artisans, les commerçants et les auto-entrepreneurs à résoudre leurs litiges à l'amiable, le Régime Social des Indépendants met en place un système de médiation gratuit. Dans près de 2/3 des cas, l'issue est favorable à l'assuré.

- **Belgique - Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles : présentation du rapport annuel 2014**

Source : [http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/actualites/nouvelles-actualites\\_fr\\_000024\\_actuaomf000730.html](http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/actualites/nouvelles-actualites_fr_000024_actuaomf000730.html) (page consultée le 23/02/2016)

Ce lundi 22 février, le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Marc Bertrand, a présenté le rapport annuel 2014 devant la Commission des Affaires générales du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

---

<sup>3</sup> Régime Social des Indépendants

- **Moldavie – Avocat du Peuple : l’Ombudsman Mihai Cotorobai plaide pour une accélération du vote des lois relatives à l’amélioration de l’efficacité des mécanismes de prévention de la violence domestique et de la violence envers les femmes**

Source : [http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/actualites/nouvelles-actualites\\_fr\\_000024\\_actuaomf000729.html](http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/actualites/nouvelles-actualites_fr_000024_actuaomf000729.html) (page consultée le 23/02/2016)

L’Ombudsman a fait parvenir au Premier Ministre un message affirmant que pendant ces dernières années, l’Ombudsman a coordonné la mise en œuvre de la loi n°45 sur la prévention de la violence domestique.

- **Médiateur du Faso : Le rapport 2014 remis au Président du Faso**

Source : <http://lefaso.net/spip.php?article69766> (page consultée le 23/02/2016)

Tradition respectée au Médiateur du Faso avec la remise du rapport 2014 au Président du Faso, ce lundi, 22 février 2016. Occasion pour son premier responsable, Alima Déborah Traoré d’interpeller les autorités sur certaines insuffisances au niveau de l’Administration.

- **Espagne – Défenseur du Peuple : La Defensora del Pueblo presenta el Informe Anual 2015 = le Défenseur du Peuple présente le rapport annuel 2015**

Source : <https://www.defensordelpueblo.es/noticias/la-defensora-del-pueblo-presenta-el-informe-anual-2015/> (page consultée le 25/02/2016)

La Defensora del Pueblo, Soledad Becerril, ha entregado hoy el Informe Anual 2015 al presidente del Congreso, Patxi López y al presidente del Senado, Pío García Escudero.

El Informe Anual recoge la actividad de la Institución en un año en el que se han realizado cambios en la forma de trabajar para establecer una mayor relación con los ciudadanos. Con la introducción de las tecnologías informáticas se ha incrementado la eficacia de la Institución.

- **Belgique - Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles : le Médiateur contribue à lutter contre l’exclusion sociale**

Source : <http://www.le-mediateur.be/page/le-mediateur-contribue-a-lutter-contre-l-exclusion-sociale.html> (page consultée le 25/02/2016)

Madame Christine Mahy, Secrétaire générale du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP), accompagnée de Jean-Marie Jacobs et Olivier Van Goethem, experts du vécu et de Frédéric Lemaire, coordinateur au sein du Service Public Fédéral de Programmation Intégration sociale (SPP IS), sont venus rencontrer le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses collaborateurs afin de présenter leur travail dans le cadre du Plan wallon de lutte contre la pauvreté et de leur expertise au sein des Services Publics Fédéraux.

- **La Protectrice du Citoyen propose des améliorations au projet de Loi n°87 relatif à la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics**

Source : <http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/actualites> (page consultée le 25/02/2016)

Mme Raymonde Saint-Germain a apporté son soutien au projet de loi n°87 relatif à la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics.

En revanche, elle a proposé plusieurs améliorations pour permettre la meilleure application possible de la loi.

## II- Veille législative et réglementaire

- **Veille législative et réglementaire étrangère**

- **Journal Officiel de la République Française (JORF)**

- **Actualisation de la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000031885772](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031885772)

Décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé (*JORF n°0018 du 22 janvier 2016 texte n° 19*).

- **Création de la Commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000031890400](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031890400)

Décret n° 2016-38 du 22 janvier 2016 relatif à la Commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers (*JORF n°0020 du 24 janvier 2016 texte n° 4*).

- **Précision des conditions imposées à un conducteur dont le permis a été annulé ou suspendu pour qu'il recouvre le droit de conduire, notamment s'agissant de l'obligation de se soumettre à un examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000031890537](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031890537)

Décret n° 2016-39 du 22 janvier 2016 pris en application de l'article L. 224-14 du code de la route (*JORF n°0020 du 24 janvier 2016 texte n° 18*).

- **Création d'une aide à l'embauche d'un salarié pour les petites et moyennes entreprises de moins de 250 salariés**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000031909980](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031909980)

Décret n° 2016-40 du 25 janvier 2016 instituant une aide à l'embauche dans les petites et moyennes entreprises (*JORF n°0021 du 26 janvier 2016 texte n° 8*).

- **Modification ou abrogation d'une décision de classement en hôtel de tourisme**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000031933712](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031933712)

Décret n° 2016-51 du 27 janvier 2016 relatif aux décisions de classement des hôtels de tourisme (*JORF n°0024 du 29 janvier 2016 texte n° 45*).



- **Création de soutiens couplés dans le secteur de la production animale bovine**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000031933699](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031933699)

Décret n° 2016-50 du 27 janvier 2016 relatif aux aides bovines relevant de la politique agricole commune (*JORF n°0024 du 29 janvier 2016 texte n° 44*).

- **Fonction publique hospitalière : création d'une commission des conditions de travail auprès des comités consultatifs nationaux**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000031939780](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031939780)

Décret n° 2016-59 du 28 janvier 2016 instituant la commission des conditions de travail commune aux personnels de direction de la fonction publique hospitalière (*JORF n°0025 du 30 janvier 2016 texte n° 44*).

- **Modalité d'acquittement partiel de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000031939796](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031939796)

Décret n° 2016-60 du 28 janvier 2016 relatif aux modalités d'acquittement partiel de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (*JORF n°0025 du 30 janvier 2016 texte n° 45*).

- **Création d'un commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques et d'un « service de l'information stratégique et de la sécurité économiques »**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000031940456](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031940456)

Décret n° 2016-66 du 29 janvier 2016 instituant un commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques et portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service de l'information stratégique et de la sécurité économiques » (*JORF n°0025 du 30 janvier 2016 texte n° 67*).

- **Modalités de mise en œuvre des interceptions de sécurité et des accès administratifs aux données de connexion**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000031940885](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031940885)

Décret n° 2016-67 du 29 janvier 2016 relatif aux techniques de recueil de renseignement (*JORF n°0026 du 31 janvier 2016 texte n° 2*).

- **Nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000031970253](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031970253)

LOI n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie (*JORF n°0028 du 3 février 2016 texte n° 1*).

- **Programmes de soins et unités pour malades difficiles**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000031970564](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031970564)

Décret n° 2016-94 du 1er février 2016 portant application des dispositions de la loi du 27 septembre 2013 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge (*JORF n°0028 du 3 février 2016 texte n° 20*).

- **Simplification de la procédure de reconnaissance de la lourdeur du handicap**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000031974532](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031974532)

Décret n° 2016-100 du 2 février 2016 relatif à la reconnaissance de la lourdeur du handicap (*JORF n°0029 du 4 février 2016 texte n° 24*).

- **Répartition de l'aide publique aux partis et groupements politiques pour l'année 2016**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000031978954](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031978954)

Décret n° 2016-111 du 4 février 2016 pris pour l'application des articles 9 et 9-1 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 modifiée relative à la transparence financière de la vie politique (*JORF n°0030 du 5 février 2016 texte n° 21*).

- **Création d'une instance chargée d'effectuer des propositions d'actualisation des barèmes indicatifs d'invalidité servant à évaluer le préjudice consécutif à un accident du travail ou à une maladie professionnelle**

Source : [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000032005250](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032005250)

Décret n° 2016-132 du 9 février 2016 portant création du « comité d'actualisation des barèmes des accidents du travail et des maladies professionnelles » (*JORF n°0035 du 11 février 2016 texte n° 34*).

- **Organisation du service public régional de la formation professionnelle et mobilité des demandeurs d'emploi intégrant les programmes régionaux de formation**

Source : [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000032048102](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032048102)

Décret n° 2016-153 du 12 février 2016 relatif à l'organisation du service public régional de la formation professionnelle (*JORF n°0038 du 14 février 2016 texte n° 6*).

- **Modalités d'application du droit des victimes d'infractions à la traduction et à l'assistance par un interprète, et de l'évaluation personnalisée des victimes en vue de déterminer les mesures de protection dont elles pourraient bénéficier au cours de la procédure pénale**

Source : [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000032113212](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032113212)

Décret n° 2016-214 du 26 février 2016 relatif aux droits des victimes (*JORF n°0050 du 28 février 2016 texte n° 14*).

### III- Publications officielles\*

- **Enquêtes**

- **Identification des personnes réclamant un objet perdu sur la route,** enquête publiée le 1<sup>er</sup> février 2016

Source : <https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/enquetes-et-recommandations/resultats-d-enquetes/identification-des-personnes-reclamant-un-objet-perdu-sur-la-route>

Un citoyen se plaint que le Ministère des Transports, qui a recueilli son vélo accidenté sur le bord de la route, l'a remis à une tierce personne sans l'avoir préalablement identifiée.

Depuis l'intervention du Protecteur du Citoyen, les employés du Ministère des Transports doivent s'assurer de consigner le nom, l'adresse et le numéro de téléphone (pièce d'identité à l'appui) des personnes qui réclament un objet perdu sur la route avant de leur remettre ledit objet.

- **Éviter la judiciarisation des litiges,** enquête publiée le 15 février 2016

Source : <https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/enquetes-et-recommandations/resultats-d-enquetes/eviter-la-judiciarisation-des-litiges>

Une dame porte plainte au Protecteur du citoyen, car des délais déraisonnables liés à l'implantation d'un nouveau système informatique à la CARRA (*Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances*) l'ont privée de prestations du gouvernement fédéral (Supplément de revenu garanti).

Au terme de son enquête, le Protecteur du citoyen a conclu que les problèmes liés au nouveau système informatique de la CARRA étaient à l'origine de la perte de 1 200 \$ en Supplément de revenu garanti. Il a donc recommandé à la CARRA de verser à la dame une compensation financière du même montant, ce que la CARRA a refusé de faire.

La dame a décidé de porter la cause aux petites créances. Le juge lui a donné raison et a condamné la CARRA à lui verser 1 200 \$ plus les frais et les intérêts.

- **Informations manquantes pour une demande de permis à la Régie des alcools,** enquête publiée le 22 février 2016

Source : <https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/enquetes-et-recommandations/resultats-d-enquetes/informations-manquantes-permis-alcool>

Le propriétaire d'un bar se plaint des longs délais pour l'obtention d'un permis l'autorisant à servir de l'alcool sur sa terrasse nouvellement aménagée.

Le Protecteur du citoyen a recommandé à la Régie des alcools, des courses et des jeux d'ajouter l'information concernant les délais moyens de traitement des demandes de permis d'alcool sur son site Internet.

- **Un soutien post-opératoire inadéquat après une chirurgie à la hanche,**  
*enquête publiée le 29 février 2016*

Source : <https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/enquetes-et-recommandations/resultats-d-enquetes/soutien-post-operatoire-inadequat-chirurgie-hanche>

Un patient, qui a subi une importante chirurgie à la hanche, s'est vu refuser l'accès à une chaise d'aisance pour faire ses besoins lors de sa convalescence à l'hôpital. Sa fille porte plainte au Protecteur du citoyen.

Suivant les recommandations du Protecteur du citoyen, l'établissement a rappelé à son personnel qu'il était nécessaire de donner accès à une chaise d'aisance à tout patient ayant subi une importante chirurgie à la hanche ou au genou, ou encore de l'aider à aller à la salle de bain. De plus, il a insisté sur l'importance de bien documenter le dossier des usagers afin que celui-ci reflète la réalité.

## • **Guide pratique**

- **Guide pratique du Défenseur des Droits (France) intitulé : « louer sans discriminer »,** publié le 17 décembre 2015

Source : [http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/636150450\\_webv2.pdf](http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/636150450_webv2.pdf)

### Présentation

Etant donné qu'aucune personne ne peut se voir refuser la location d'un logement pour un motif interdit par la loi (origine, sexe, situation de famille, grossesse, apparence physique, patronyme, lieu de résidence, handicap, état de santé, caractéristiques génétiques, mœurs, orientation ou identité sexuelle, âge, opinions politiques, activités syndicales, appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminées), le présent guide, comme indiqué dans la couverture, montre aux propriétaires et aux agences comment louer sans discriminer tout en se protégeant des risques locatifs, et leur permet de repérer les points auxquels ils doivent être attentifs en vue de la signature du contrat de location.

Dans 16 pages, ce guide détaille les points suivants :

- ✓ Les conditions de l'offre ;
- ✓ L'annonce ;
- ✓ Les dossiers ;
- ✓ Le choix de la/du locataire ;
- ✓ Le bail.

## • **Rapports annuels**

- **Canada – Rapport annuel du Bureau de l’Ombudsman de l’approvisionnement pour l’exercice 2014-2015**, *publié en Juillet 2015*

Source : <http://opo-boa.gc.ca/documents/rapports-reports/2014-2015/annuel-annual-2014-2015-fra.pdf>

### Présentation

Le Bureau de l’Ombudsman de l’approvisionnement dont la mission consiste à promouvoir l’équité, l’ouverture et la transparence du processus d’approvisionnement du gouvernement fédéral, a dressé comme priorité la sensibilisation des personnes qui participent à ce processus en l’occurrence : les fournisseurs, les responsables des achats de l’Administration fédérale, les associations professionnelles et d’approvisionnement et le personnel de bureaux de députés.

Dans ce rapport, M. Frank Brunetta Ombudsman de l’approvisionnement fait part de certaines des plus grandes préoccupations soulignées par les fournisseurs durant ces activités de sensibilisation. Il s’agit de trois questions principales : l’illusion d’économies réalisées grâce aux achats au coût le plus bas, la frustration constante que cause le processus d’attestation de sécurité et les répercussions des changements apportés au processus d’approvisionnement du gouvernement fédéral.

Dans 46 pages, ce document expose les éléments suivants :

- ✓ Nous sommes là pour aider ;
- ✓ Profil des communications ;
- ✓ Éduquer ;
- ✓ Faciliter ;
- ✓ Enquêter ;
- ✓ Initiatives spéciales.

- **Rapport annuel sur les activités de l’Équipe d’application de la loi sur les réunions publiques (OMLET) de l’Ombudsman de l’Ontario**, *publié en décembre 2015*

Source : [https://www.ombudsman.on.ca/Files/sitemedia/Documents/OMLET15-Final-FR.pdf?utm\\_source=French+Newsletter+Subscribers&utm\\_campaign=ee2a8c9e33-Decembre\\_newsletter\\_FR\\_FR\\_master\\_list12\\_30\\_2015&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_Ofc4df9408-ee2a8c9e33-343632145](https://www.ombudsman.on.ca/Files/sitemedia/Documents/OMLET15-Final-FR.pdf?utm_source=French+Newsletter+Subscribers&utm_campaign=ee2a8c9e33-Decembre_newsletter_FR_FR_master_list12_30_2015&utm_medium=email&utm_term=0_Ofc4df9408-ee2a8c9e33-343632145)

### Présentation

Le présent rapport résume, selon Mme Barbara Finlay Ombudsman intérimaire, les travaux d’enquête sur les réunions municipales à huis clos pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015. Il explique également la manière dont le bureau s’est préparé à l’élargissement de son nouveau mandat de surveillance complète sur les municipalités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. En outre, il informe d’une part sur les

propositions du Bureau en vue d'améliorer les textes de lois municipaux et d'autre part sur les enquêtes relatives aux réunions à huis clos.

Dans 38 pages, ce rapport détaille les éléments suivants :

- ✓ Message de l'Ombudsman ;
- ✓ Recette d'OMLET : Comment sont traitées les plaintes ;
- ✓ Bilan de l'année : Thèmes des dossiers ;
- ✓ Exposés de cas ;
- ✓ Vos commentaires.

\* Présentations établies par l'équipe de veille.

## IV- Veille jurisprudentielle

- **Jurisprudence administrative étrangère**

- **République Française : Décisions du Conseil d'Etat**

- **Code du travail : emploi des étrangers, Conseil d'État, 2ème / 7ème SSR, 03/02/2016, 386416**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000031978226&fastReqId=896438973&fastPos=437&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 335-06-02-01 1) La circonstance qu'un étranger ait exercé son activité dans le cadre d'un emploi sous couvert d'un titre de séjour étudiant l'autorisant à travailler à titre accessoire ne permet pas d'écarter l'expérience acquise au titre de cet emploi de l'appréciation de l'adéquation entre la qualification, l'expérience, les diplômes ou titres de l'étranger et les caractéristiques de l'emploi auquel il postule prévue par le 2° de l'article R. 5221-20 du code du travail.

- **Fonctionnaires et agents publics : compétence du ministre : gestion budgétaire des indemnités : gestion des crédits, Conseil d'État, 6ème / 1ère SSR, 03/02/2016, 387363**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000031978232&fastReqId=896438973&fastPos=439&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 01-01-05-03 S'il est loisible aux ministres de prendre des instructions destinées à faciliter la gestion budgétaire des indemnités et à s'assurer du respect des enveloppes de crédits, ce n'est qu'à la condition que, sans édicter de règles nouvelles, elles respectent les compétences reconnues aux chefs de service par les dispositions de l'article 16 du décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 pour arrêter, conformément au cadre fixé par les textes réglementaires régissant ces indemnités et compte tenu des crédits attribués, leur montant individuel. Ces instructions peuvent notamment comporter, à cet effet, des recommandations assorties de références chiffrées indicatives, telles que des taux ou des montants moyens cibles ou d'objectifs.

- **Urbanisme et aménagement du territoire : projet de construction: risques pour la salubrité ou la sécurité publique : permis de construire, Conseil d'État, 2ème / 7ème SSR, 15/02/2016, 389103**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000032064631&fastReqId=362124804&fastPos=43>

**Résumé :** 54-08-02-02-01-03 Le juge de cassation exerce un contrôle limité à la dénaturation sur l'appréciation par laquelle les juges du fond estiment qu'un projet de construction présente, compte de sa nature, de son implantation et de la configuration des lieux, un risque pour la sécurité publique justifiant que soit opposé un refus de permis sur le fondement de l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme.



68-01 L'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'urbanisme peut, si elle estime, au vu d'une appréciation concrète de l'ensemble des caractéristiques de la situation d'espèce qui lui est soumise et du projet pour lequel l'autorisation de construire est sollicitée, y compris d'éléments déjà connus lors de l'élaboration du plan de prévention des risques naturels, que les risques d'atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique le justifient, refuser, sur le fondement de l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme et sous le contrôle du juge de l'excès de pouvoir, de délivrer un permis de construire, alors même que le plan n'aurait pas classé le terrain d'assiette du projet en zone à risques ni prévu de prescriptions particulières qui lui soient applicables.

- **Police générale : circulation et stationnement : retrait de permis de conduire: inopposabilité et faculté de récupérer des points : vérification d'une éventuelle récupération de points entre la date où le solde de points est devenu nul et la date de la notification, Conseil d'État, 5ème / 4ème SSR, 17/02/2016, 380684**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000032076914&fastReqId=1560176963&fastPos=26>

**Résumé :** 49-04-01-04-03 Les décisions portant retrait de points d'un permis de conduire, de même que celles qui constatent la perte de validité du permis pour solde de points nuls, ne sont opposables à son titulaire qu'à compter de la date à laquelle elles lui sont notifiées. Tant que le retrait de l'ensemble des points du permis ne lui a pas été rendu opposable, l'intéressé peut prétendre au bénéfice des dispositions précitées de l'article L. 223-6 du code de la route prévoyant des reconstitutions de points lorsque le titulaire du permis a accompli un stage de sensibilisation à la sécurité routière ou qu'il n'a commis aucune infraction ayant donné lieu à retrait de points pendant une certaine période.... , Il appartient au juge administratif, saisi d'une contestation portant sur un retrait de points du permis de conduire, lequel constitue une sanction que l'administration inflige à un administré, de se prononcer sur cette contestation comme juge de plein contentieux.

- **Contributions et taxes : règles générales d'établissement de l'impôt : contrôle fiscal : mise en demeure : défaut de signature, Conseil d'État, 10ème / 9ème SSR, 17/02/2016, 374928**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000032076894&fastReqId=1560176963&fastPos=30>

**Résumé :** 19-01-03-01-002 Il résulte des dispositions de l'article L. 16 A du livre des procédures fiscales (LPF) que la mise en demeure prévue par cet article a pour objet principal d'informer le contribuable sur la nature exacte des précisions qui sont exigées de lui, sur le délai qui lui est imparti pour apporter ces précisions et sur les conséquences qui s'attacheraient à un défaut de réponse de sa part. Ce faisant, elle n'entre pas dans le champ des dispositions du I de l'article 350 terdecies de l'annexe III au code général des impôts (CGI), qui déterminent les agents compétents pour fixer les bases d'imposition, liquider les impôts et proposer les rectifications. Ainsi, compte tenu de la portée de la mise en demeure, l'irrégularité découlant du défaut éventuel de signature de cet acte ne

peut être regardée comme privant le contribuable d'une garantie ni, dès lors, comme susceptible d'exercer une influence sur la décision de taxation d'office. Par suite, cette irrégularité demeure sans conséquence sur le bien-fondé de l'imposition établie d'office.

- **Responsabilité de la puissance publique : faits susceptibles ou non d'ouvrir une action en responsabilité : responsabilité de l'établissement français du sang, Conseil d'État, 5ème / 4ème SSR, 17/02/2016, 383479**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000032076935&fastReqId=1560176963&fastPos=32>

**Résumé :** 60-01-02-01 Les tiers payeurs qui ont versé des prestations à la victime d'une contamination transfusionnelle par le virus de l'hépatite B ou C ou par le virus T-lymphotropique humain peuvent, sur le fondement des dispositions de l'article L. 1221-14 du code de la santé publique (CSS), exercer un recours subrogatoire contre l'établissement français du sang (EFS) en sa qualité de fournisseur des produits sanguins à l'origine du dommage ou d'héritier des obligations du fournisseur de ces produits. Il résulte des dispositions du huitième alinéa de l'article L. 1221-14 du code de la santé publique que ce recours, de même que celui qui est ouvert à l'office mentionné à l'article L. 1142-22 du même code lorsqu'il a indemnisé la victime, est soumis à la condition que l'établissement de transfusion sanguine soit assuré, que sa couverture d'assurance ne soit pas épuisée et que le délai de validité de cette couverture ne soit pas expiré. En revanche, aucune disposition ne subordonne l'exercice du recours subrogatoire à l'existence d'une faute du fournisseur des produits sanguins. La responsabilité de ce fournisseur s'est trouvée engagée du seul fait que les produits transfusés étaient porteurs d'un agent infectieux.

- **Code général des collectivités territoriales : conseillers municipaux : modification du plan local d'urbanisme, Conseil d'État, 6ème / 1ère SSR, 22/02/2016, 367901**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032095879&fastReqId=896438973&fastPos=270&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 01-04-03 L'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) n'interdit pas, par principe, à des conseillers municipaux membres d'une association d'opinion opposée à l'implantation de certaines activités sur le territoire de la commune de délibérer sur une modification du plan local d'urbanisme ayant pour objet de restreindre ces activités.

- **Nature et environnement : installations classées pour la protection de l'environnement: conditions tenant aux capacités techniques et financières du pétitionnaire pour la délivrance d'une autorisation d'exploiter une installation classée, Conseil d'État, 6ème et 1ère sous-sections réunies, 22/02/2016, 384821**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000032096044&fastReqId=404080756&fastPos=2>

**Résumé :** 44-02-02-005-02-01 1) Il résulte des articles L. 512-1 et R. 512-3 du code de l'environnement, non seulement que le demandeur d'une autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement est tenu de fournir, à l'appui de son dossier, des indications précises et étayées sur ses capacités techniques et financières, mais aussi que l'autorisation d'exploiter une installation classée ne peut légalement être délivrée, sous le contrôle du juge du plein contentieux des installations classées, si ces conditions ne sont pas remplies.

- **Code de l'environnement : installations classées pour la protection de l'environnement: conditions de délivrance de l'autorisation: capacités techniques et financières du pétitionnaire, Conseil d'État, 6ème / 1ère SSR, 22/02/2016, 384821**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032096044&fastReqId=896438973&fastPos=271&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 44-02-02-005-02-01 1) Il résulte des articles L. 512-1 et R. 512-3 du code de l'environnement, non seulement que le demandeur d'une autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement est tenu de fournir, à l'appui de son dossier, des indications précises et étayées sur ses capacités techniques et financières, mais aussi que l'autorisation d'exploiter une installation classée ne peut légalement être délivrée, sous le contrôle du juge du plein contentieux des installations classées, si ces conditions ne sont pas remplies.

- **Santé publique: Comité économique des produits de santé: modification du prix de vente au public des médicaments remboursables, Conseil d'État, 1ère / 6ème SSR, 24/02/2016, 376574**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032103869&fastReqId=896438973&fastPos=267&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 61-04-01-022 Modification du prix de vente au public des spécialités pharmaceutiques remboursables fixé par le comité économique des produits de santé....Sous réserve des cas dans lesquels l'évolution du prix de vente au public de la spécialité remboursable a été prévue par convention avec l'entreprise exploitant le médicament, il appartient au comité économique des produits de santé, saisi d'une demande en ce sens de l'entreprise, d'apprécier s'il y a lieu de procéder à la modification de prix sollicitée au regard notamment des critères indiqués à l'article L. 162-16-4 du code de la sécurité sociale. A cette fin, il lui incombe notamment de déterminer dans

chaque cas, sur la base de critères objectifs et vérifiables, la méthode de comparaison des prix des médicaments à même visée thérapeutique la plus adaptée aux caractéristiques des spécialités en cause, en tenant compte des conditions réelles et prévisibles d'utilisation de celles-ci.

- **Travail et emploi : radiation de la liste des demandeurs d'emploi : sanction d'un administré, Conseil d'État, 1ère / 6ème SSR, 24/02/2016, 378257**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032103879&fastReqId=896438973&fastPos=265&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 17-05-012 Les tribunaux administratifs connaissent en premier et dernier ressort des litiges relatifs à une radiation de la liste des demandeurs d'emploi, y compris s'agissant de conclusions indemnitaires, en application du 1° de l'article R. 811-1 du code de justice administrative (CJA).

59-02-02 La radiation d'une personne de la liste des demandeurs d'emploi prononcée sur le fondement du 3° de l'article L. 5412-1 du code du travail a le caractère d'une sanction que l'administration inflige à un administré. Par suite, elle ne peut légalement prendre effet avant la notification à l'intéressé de la décision initiale par laquelle le directeur régional de Pôle emploi la prononce.

- **Travail et emploi : mise en disponibilité : allocations d'assurance chômage, Conseil d'État, 1ère / 6ème SSR, 24/02/2016, 380116**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032103886&fastReqId=896438973&fastPos=242&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 36-10-06-04 Un fonctionnaire territorial qui, à l'expiration de la période pendant laquelle il a été placé, sur sa demande, en disponibilité, est maintenu d'office dans cette position, ne peut prétendre au bénéfice des allocations d'assurance chômage que si ce maintien résulte de motifs indépendants de sa volonté. Tel n'est pas le cas du fonctionnaire qui a refusé un emploi, répondant aux conditions définies par les dispositions statutaires applicables, qui lui a été proposé par la collectivité en vue de sa réintégration.

- **Code du travail : sanction de radiation de la liste des demandeurs d'emploi : refus de répondre à une convocation : refus de suivre une action de formation ou d'aide à la recherche, Conseil d'État, 1ère / 6ème SSR, 24/02/2016, 382688**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032103910&fastReqId=896438973&fastPos=268&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 66-10-02 L'article L. 5412-1 du code du travail, qui prévoit la sanction de radiation de la liste des demandeurs d'emploi, distingue le refus de suivre une action de formation ou d'aide à la recherche d'emploi (b du 3° de cet article), qui peut donner

lieu à une radiation de quinze jours, et le refus de répondre à une convocation (c du 3<sup>o</sup> de cet article), qui peut donner lieu à une radiation de deux mois.

- **Code de justice administrative : versement de traitements et indemnités impayés, Conseil d'État, 7ème / 2ème SSR, 26/02/2016, 386953**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032112597&fastReqId=896438973&fastPos=234&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 17-05-012 Une demande d'un fonctionnaire tendant seulement au versement de traitements et indemnités impayés, sans que soit mise en cause la responsabilité de la personne publique qui l'emploie, ne constitue pas une action indemnitaire au sens du 8<sup>o</sup> de l'article R. 811-1 du code de justice administrative (CJA).

- **Contributions et taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties : terrains non cultivés employés à un usage industriel, Conseil d'État, 8ème / 3ème SSR, 26/02/2016, 387797**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032112602&fastReqId=896438973&fastPos=207&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 19-03-03-01-01 1) a) Sont soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) les terrains non cultivés employés à un usage industriel.,,b) La base d'imposition de ces terrains est constituée de leur valeur locative et de celle des équipements qui en sont indissociables.,,2) En l'espèce, société exploitant des alvéoles au sein d'un centre de stockage de déchets ultimes. Ces installations doivent être regardées comme constituant un terrain non cultivé employé à un usage industriel au sens du 5<sup>o</sup> de l'article 1381 du code général des impôts. L'administration a pu à bon droit soumettre sur ce fondement et dans leur totalité les alvéoles à la TFPB sans qu'il y ait lieu d'en exonérer les aménagements qui n'étaient pas dissociables de l'ensemble de l'installation.

## V- Dernières Parutions

### • Nouveautés papier

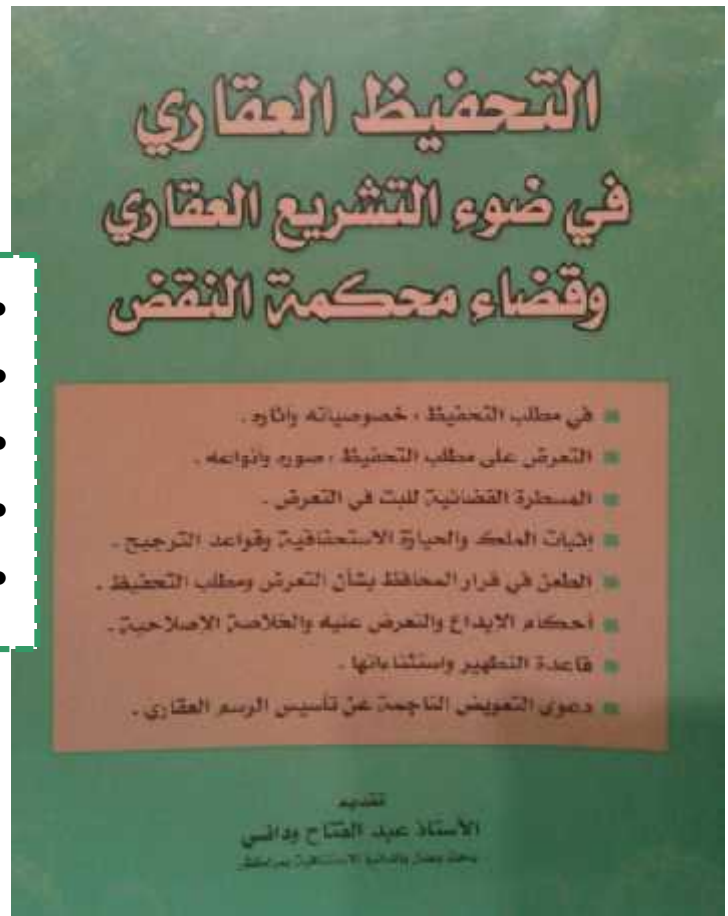
#### • Editions nationales

#### ✓ Livres

### • التحفيظ العقاري في ضوء التشريع العقاري وقضاء محكمة النقض

Source : <http://catalog.fondation.org.ma/uhtbin/cgisirsi.exe/?ps=4iWg19vL2A/BC/253>

|                        |   |
|------------------------|---|
| :                      | • |
| مطبعة النجاح الجديدة : | • |
| تاريخ الإصدار : 2014   | • |
| 543 :                  | • |
| 9789954945346 :        | • |



## • الأخلاقيات

: مقارنة في الأبعاد الأخلاقية لممارسة مهام السلطة بالمغرب

Source : <http://catalog.fondation.org.ma/uhtbin/cgiirsi.exe/?ps=6LgWBEayuD/BC/312960063/123>

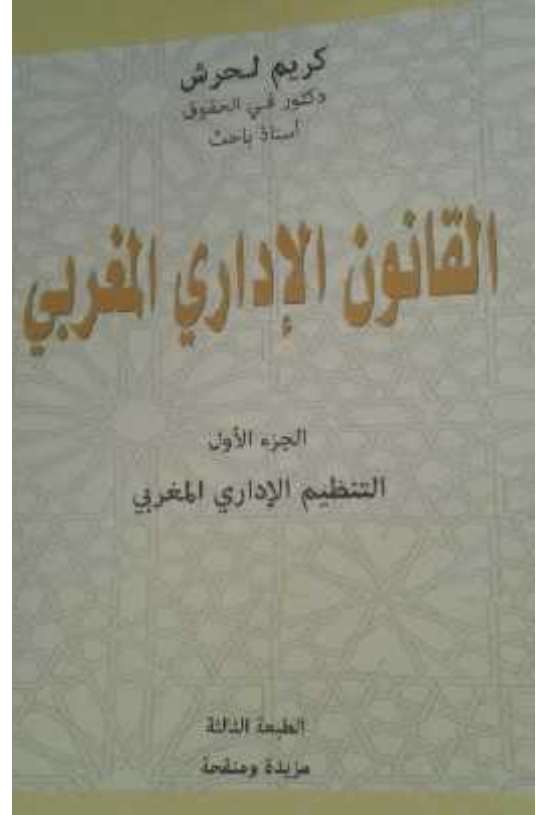


- :
- : الشركة المغربية لتوزيع الكتاب
- تاريخ الإصدار : 2013
- : 247

### تقديم ( )

بأهمية ومحورية السلطة كظاهرة وضرورة مجتمعية تنضبط لمبدأي الشرعية والمشروعية، قد يدفع في اتجاه القبول بمراجعة موازية للإشكالات التي تطرح بالنسبة لمهام ممارسة . فهذه الأخيرة، أصبحت مطالبة بمسايرة التحول المجتمعي العام، والذي أضحى هو الآخر محكوما بالانضباط إلى قيم ومبادئ " " " " ، والتي إن عدلت في النهاية من الطبيعة العامة لممارسة ، فإنها لن تعدل من منطق هذه الأخيرة وفلسفتها المرجعية بالنسبة لرجل السلطة.





- : لحرش، كريم
- :
- تاريخ : 2014
- : 829 ( 2 )



✓ Dictionnaire

• المعجم المفهرس لألفاظ الدستور

Source : <http://catalog.fondation.org.ma/uhtbin/cgiirsi.exe/?ps=h1wyjONlx4/BC/110430045/123>

|                      |   |
|----------------------|---|
| :                    | • |
| : مطبعة الأمنية      | • |
| تاريخ الإصدار : 2013 | • |
| 405 :                | • |



- Editions étrangères

- ✓ Livres

- **Outils et pratique de la médiation** : dénouer et prévenir les conflits dans et hors les Murs

Source : <http://www.intereditions.com/outils-et-pratique-de-la-mediation-denuouer-et-prevenir-les-conflits-dans-et-hors-les-murs>



- **Auteurs** :
  - Chavanis, Jean-Luc
  - Gava, Marie José
- **Editeur** : InterEditions
- **Parution** : 01.10.2014
- **Collection** : Développement personnel et accompagnement
- **Code EAN** : 9782729613921
- **Nombre de pages** : 304

### Présentation (extrait)

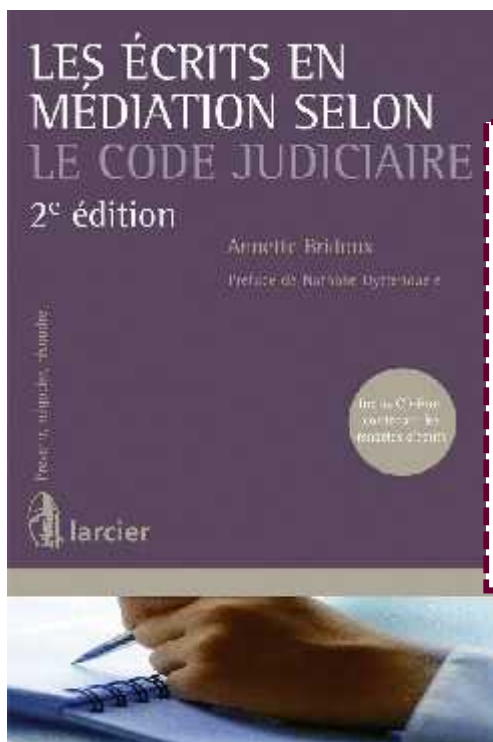
Principalement axé sur la médiation au travail, ce manuel, livre une méthodologie adaptable à toutes les situations de médiation (familiale, de voisinage, scolaire, médiation interne au sein de l'entreprise, etc.) et aborde les quatre formes de médiation :

- curative (quand le conflit a éclaté) ;
- préventive (pour repérer en amont les signes de tension et prévenir les risques psychosociaux) ;
- rénovatrice (pour recréer du lien social à la suite de tensions) ;

créatrice (pour créer notamment de la convivialité et du lien social, facteur de qualité de vie au travail).

- **Les écrits en médiation selon le Code judiciaire**

Source : <http://editions-larcier.larciergroup.com/titres/132703/les-ecrits-en-mediation-selon-le-code-judiciaire.html>



- **Titre :** Les écrits en médiation selon le Code judiciaire
- **Auteur(s) :** Annette Bridoux
- **Préface de :** Nathalie Uyttendaele
- **Editeur :** Larcier
- **Date de parution :** Janvier 2016
- **ISBN-10 :** 2804477754
- **ISBN-13 :** 9782804477752
- **Nombre de pages :** 254

### Présentation (extrait)

Cet ouvrage, mis à jour au 1<sup>er</sup> novembre 2015, permettra aux différents intervenants de tous horizons dans une médiation (avocats, magistrats, notaires, psychologues, thérapeutes, experts, policiers, assistants sociaux, parties intéressées, médiateurs, etc.) de disposer, d'une part, d'un ensemble de modèles d'écrits utiles ou nécessaires lors du recours au processus de médiation et, d'autre part, d'un canevas reprenant les obligations imposées par le Code judiciaire durant tout le processus de médiation.

### *Annette Bridoux*

*Avocate, médiatrice, chargée d'enseignement à l'Université de Mons, maître de stage en médiation à l'Université catholique de Louvain, formatrice à l'asbl médiations et à l'AMF, superviseuse, présidente de l'AMF (association pour la médiation familiale), membre de la Commission Fédérale de Médiation.*

- **Les mondes de la médiation culturelle**

Source : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=>



- **Volume 1 : Approches de la médiation**  
Sous la direction de Cécile Camart, François Mairesse, Cécile Prévost-Thomas et Pauline Vessely.
- **ISBN** : 978-2-343-07681-2
- **Date de parution** : janvier 2016
- 280 pages

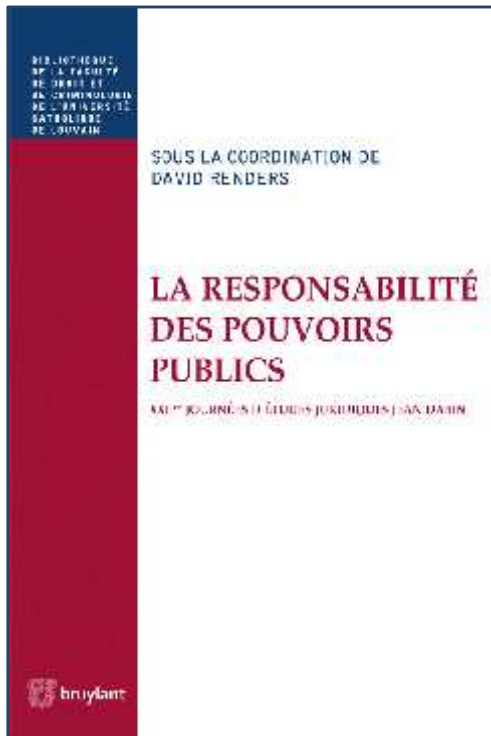
- **Volume 2 : Médiations et cultures**  
Sous la direction de Cécile Camart, François Mairesse, Cécile Prévost-Thomas et Pauline Vessely.
- **ISBN** : 978-2-336-30910-1
- **Date de parution** : janvier 2016
- 302 pages

### Présentation

Cet ouvrage a pour objectif de dresser un état des lieux de la médiation culturelle aujourd'hui.

Le premier volume rassemble des interventions portant notamment sur les origines et les enjeux de la médiation culturelle aujourd'hui. Le second volume examine les pratiques de la médiation culturelle dans les différents secteurs de la culture.

- **La responsabilité des pouvoirs publics : XII<sup>es</sup> Journées d'études juridiques**  
Jean Dabin  
Source : <http://fr.bruylant.larciergroup.com/titres/133014/la-responsabilite-des-pouvoirs-publics.html>



- **Titre :** La responsabilité des pouvoirs publics
  - **Sous-titre :** XII<sup>es</sup> Journées d'études juridiques Jean Dabin
- **Auteur(s) :**
  - **Sous la coordination de :** David Renders
- **Editeur :** Bruylant
- **Date de parution :** Janvier 2016
- **Nombre de pages :** 694
- **Collection :** Bibliothèque de la faculté de droit et de criminologie de l'Université catholique de Louvain
- **ISBN-10 :** 2802750402
- **ISBN-13 :** 9782802750406

### Présentation (extrait)

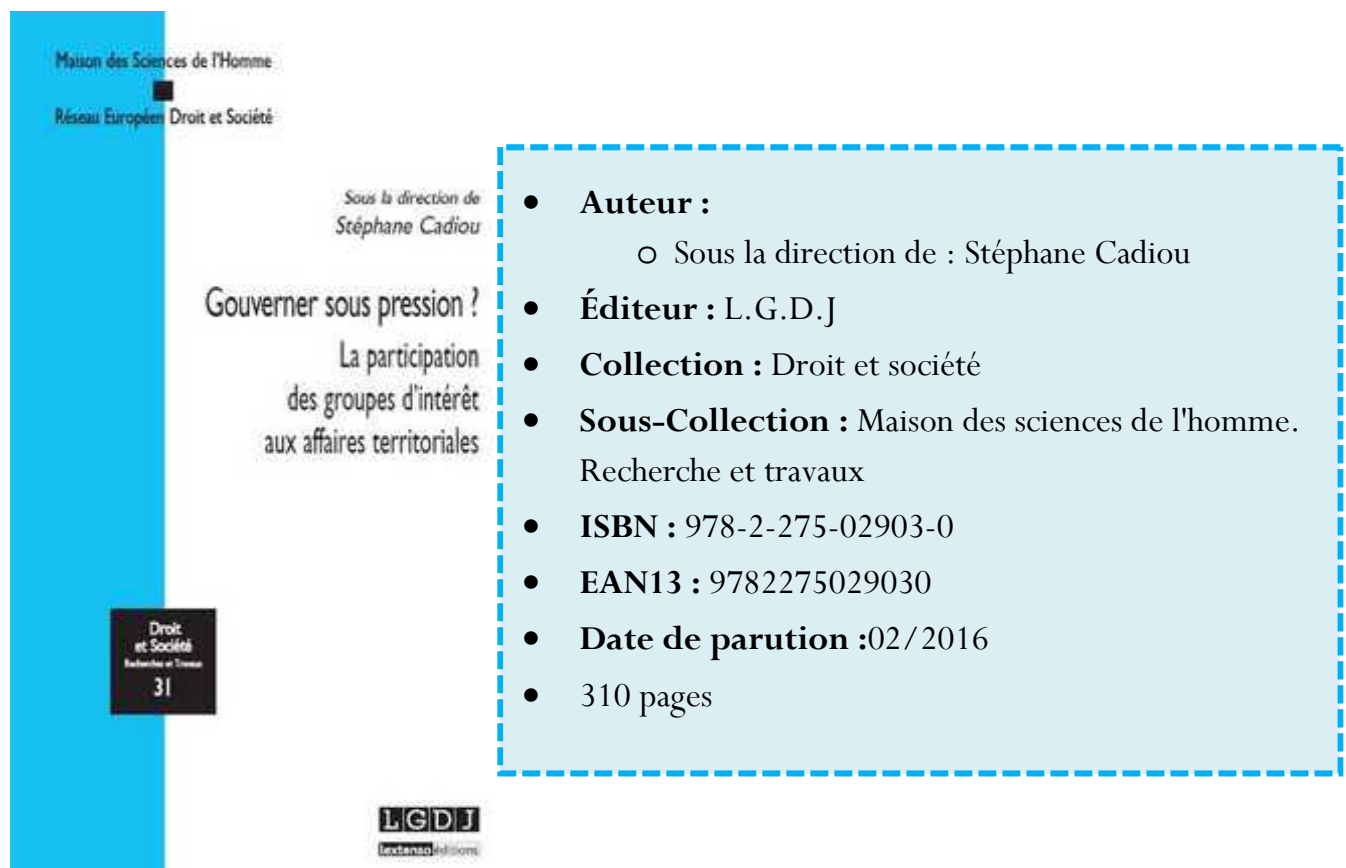
L'ouvrage se consacre aux évolutions récentes, multiples et variées, que connaissent les régimes juridiques de responsabilité du fait d'administrer, de juger et de légiférer.

#### **David Renders**

*Professeur à l'Université catholique de Louvain où il enseigne notamment le droit et le contentieux administratifs, avocat au barreau de Bruxelles.*

- **Gouverner sous pression ?**

Source : <http://www.lextenso-editions.fr/ouvrages/document/233815861>



### Présentation (extrait)

Cet ouvrage dessine une perspective originale : comprendre comment les groupes d'intérêt se manifestent et participent aux affaires territoriales.

Dans une perspective à la fois historique et sociologique, il s'intéresse aux logiques d'organisation et aux modes d'action des groupes d'intérêt, ainsi qu'aux échanges autour de l'action publique. Prenant ses distances avec une apparente opposition, **il met en évidence les interdépendances entre pouvoirs publics locaux et groupes d'intérêt.**

- **La médiation culturelle : cinquième roue du carrosse ?**

Source : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue>



- **Sous la direction de :** Fanny Serain, François Vaysse, Patrice Chazottes et Elizabeth Caillet
- **Editeur :** L'Harmattan
- **Date de parution :** février 2016
- 272 pages
- **Collection :** Patrimoines et sociétés
- **ISBN :** 978-2-343-07814-4

### Présentation (extrait)

A travers une série de contributions, voici un portrait à multiples facettes de la médiation, ses extensions et en creux, un état des questions en cours.

- **Réformes publiques : expériences et enseignements**

Source : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue>



- **Auteurs :**

- Etudes coordonnées par Hae Ok-Pyun et Claire Edey Gamassou

- **Date de parution :** février 2016

- **ISBN :** 978-2-343-07974-5

- 316 pages

### Présentation (extrait)

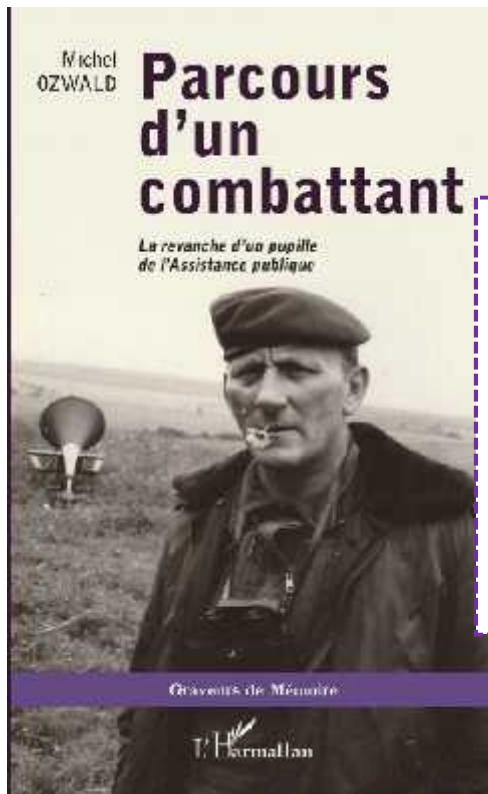
Depuis les années 70-80, l'**Administration publique** a fait l'objet de nombreuses réformes visant à la rendre plus économe et plus efficace. Cependant, après des décennies de réformes et devant les récentes crises mondiales, leur approche libérale a été critiquée par l'**OCDE**.

L'objectif de ce livre est de dresser un bilan de ces réformes publiques en France et à l'étranger afin d'en tirer les enseignements.



- **Parcours d'un combattant : la revanche d'un pupille de l'Assistance publique**

Source : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue>



- **Auteur** : Michel Ozwald
- **Editeur** : L'Harmattan
- **Date de parution** : février 2016
- 262 pages
- **Collection** : Graveurs de Mémoire
- **ISBN** : 978-2-343-07858-8

### Présentation (extrait)

Dans cet ouvrage, l'auteur narre sa carrière militaire qui débute en 1950 pour s'achever en 1985.

Dans son livre, il s'attache à raconter l'état d'esprit et la vie des militaires de tous grades. Les situations cocasses, les moments de joie et de plaisir en font aussi partie et sont contés avec truculence dans ce récit.

## ✓ Revue

- **Collectivités territoriales : le nouveau code des relations entre le public et l'administration**

Source : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/ouvrages/3303330611821-le-nouveau-code-des-relations-entre-le-public-et-l-administration?xtor=EPR-528#>



- **Revue :** Informations administratives et juridiques N°01-2016 - Janvier 2016
- **Auteur(s) :** Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile-de-France (CIG petite couronne)
- **Editeur :** La Documentation française
- 56 pages, 21x29.7cm

### Présentation (extrait)

Ce code s'attache à rappeler les valeurs qui guident l'action de l'administration et les principes que cette dernière est tenue de respecter.

Le code se caractérise également par un effort de définition des notions qu'il contient afin de répondre au mieux à l'objectif d'accessibilité qui a présidé à sa création. Seules, les dispositions les plus significatives intéressant les relations entre les collectivités territoriales, les établissements publics locaux et leurs agents font l'objet d'une présentation dans le présent dossier.

## ✓ Dictionnaire

- **Dictionnaire de droit administratif**

Source : <http://fr.bruylant.larciergroup.com/titres/132139/dictionnaire-de-droit-administratif.html>



- **Titre :** Dictionnaire de droit administratif
- **Auteur(s) :** Patrick Goffaux
- **Editeur :** Bruylant
- **Date de parution :** Décembre 2015
- **Nombre de pages :** 718
- **ISBN-10 :** 2802747533
- **ISBN-13 :** 9782802747536

### Présentation (extrait)

Le *Dictionnaire de droit administratif* est une version mise à jour et substantiellement augmentée du *Dictionnaire élémentaire de droit administratif* paru en 2006 aux éditions Emile Bruylant.

Ce dictionnaire expose les principales notions de droit administratif, enrichies de nombreuses références doctrinales et jurisprudentielles ainsi que d'analyses approfondies et critiques, et permet un accès aisé et direct au centre de la matière.

### ***Patrick Goffaux***

*Doyen de la Faculté de droit et de criminologie de l'Université libre de Bruxelles, Professeur de droit administratif, de droit administratif approfondi et de contentieux administratif. Il a également enseigné, durant une dizaine d'années, le droit des associations et sociétés de personnes à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques de la même institution. Il est, par ailleurs, avocat au barreau de Bruxelles depuis 1993.*

- **Nouveautés numériques**

- **Nouveautés nationales**

- ✓ **Portail**

- **بوابة البيانات المكانية للمرافق العمومية**

Source : <http://www.ahdath.info/?p=150632> (page consultée le 28/02/2016)

ترأس عبد الإله ابن كيران رئيس الحكومة والوزير المكلف بالوظيفة العمومية وتحديث الإدارة محمد مبديع، الجمعة بالرباط، الانطلاقة الرسمية لبوابة البيانات المكانية للمرافق العمومية الرامية إلى تقريب الإدارة من المواطنين.

( سيرفيس-بوبليك. )، التي تم إطلاقها في حفل حضره بالخصوص العديد من

أعضاء الحكومة، تسهيل ولوج المواطنين لأزيد من 14

وجعل المعلومات اللازمة المتعلقة بالإجراءات الإدارية رهن إشارة المستعملين.

<http://maps.service-public.ma/mfpma/geo/front>



## ✓ Applications mobiles

- **Blassini et Smart Bus**, les applications gagnantes de la 4<sup>ème</sup> édition des «inwi Days », édition 2016

Source : <http://lematin.ma/journal/2016/blassin-et-smart-bus-les-applications-gagnantes-de-l-edition-2016/241099.html> (page consultée le 08/02/2016)

**Blassini** est une application mobile qui permet aux automobilistes de trouver des places libres dans des garages ou des parkings privés à Casablanca ;



Tandis que **Smart Bus** est une application mobile permettant aux habitants de Rabat de s'informer, en temps réel, sur l'heure d'arrivée des bus sur l'ensemble des lignes Stareo dans la région de Rabat, Salé et Témara.



- Nouveautés étrangères

- ✓ Site web

- France - Site internet de la Médiation de la consommation sur le portail du Ministère de l'Economie (<http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>)

Source <http://www.toulouse7.com/2016/02/16/un-site-internet-de-la-mediation-entre-consommateur-et-professionnel/> (page consultée le 16/02/2016)

Martine Pinville, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire annonce ce mardi l'ouverture du site internet de la médiation de la consommation ([www.mediation-conso.fr](http://www.mediation-conso.fr)). Les consommateurs trouveront sur ce site de la médiation de la consommation toutes les informations qui leur permettront d'exercer leur droit à la médiation de façon effective et gratuite.

Documentation | Espace recrutement | Marchés publics

Recherche [OK]

Médias sociaux | Lettres électroniques | Intégrations et mises

Le portail de l'Économie et des Finances

Afficher le menu du portail

Accueil | Saisir un médiateur | La Commission de la médiation

Vous ne parvenez pas à résoudre un litige avec le professionnel qui vous a vendu un produit ou fourni un service? Un médiateur peut vous aider gratuitement.

Consulter la liste des médiateurs

Des médiateurs pour chaque litige

Les médiateurs de la consommation ont pour mission de proposer des solutions amiables aux litiges entre les consommateurs et les professionnels.

Chaque professionnel doit avoir choisi un médiateur. Le professionnel a l'obligation de vous communiquer les coordonnées du ou des médiateurs compétents dont il relève sur ses documents commerciaux (devis, factures, conditions générales de vente...) ou sur son site internet. Vous connaîtrez ainsi le nom du médiateur compétent qui vous aidera à résoudre votre litige.

Sites utiles

- Informations relatives au règlement européen des litiges de consommation (en anglais)
- Plateforme européenne de résolution en ligne des litiges de consommation
- Centre européen des consommateurs France

Dans quel cas je saisis le médiateur ?

La médiation de la consommation est accessible à toute personne ayant un différend avec un professionnel qui lui a vendu un produit ou fourni un service. La médiation est un mode de résolution amiable des litiges, gratuit et confidentiel.

Avant de saisir un médiateur, il faut impérativement avoir contacté au préalable le professionnel pour tenter de régler le litige. Une preuve de cette première démarche vous sera demandée par le médiateur.

Comment constituer mon dossier ?

Avant de saisir un médiateur de la consommation, vous devez tenter de résoudre votre litige directement auprès du professionnel et garder une preuve écrite des démarches effectuées.

Chaque médiateur de la consommation possède son propre dépôt de saisine. Vous devrez consulter son site internet pour connaître la liste des documents justificatifs demandés.

## ✓ Applications mobiles

- **Canada – L'application *Doctr* pour connaître les taux d'occupation des urgences**

Source : <http://ici.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2016/02/09/001-application-mobile-connaître-taux-occupation-des-urgences.shtml> (page consultée le 09/02/2016)

Les patients du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui doivent consulter un médecin pour un problème de santé peuvent connaître le taux d'occupation des urgences des hôpitaux de la région grâce à une application mobile avant de s'y rendre.





- **Algérie - Lancement prochain d'une application pour calculer sa retraite**

Source : <http://www.alhubeco.com/lancement-prochain-dune-application-pour-calculer-sa-retraite/> (page consultée le 10/02/2016)

La Caisse nationale des retraites (CNR) s'apprête à lancer son application mobile devant contenir des informations à destination de ses bénéficiaires, a annoncé lundi le DG de l'institution, Slimane Melouka, lors du forum du quotidien public arabophone « El-Chaâb ».

The image shows a screenshot of the website for the Caisse Nationale des Retraites (CNR) in Algeria. The page is titled "Calcul de retraite" (Retirement Calculation). At the top, there is a navigation menu with options like "Accueil", "La CNR", "Comprendre la retraite", "Vos droits", "La CNR à votre service", "Médias", and "News". The main content area contains a form with the following fields and options:

- Salaires mensuel brut moyen des cinq meilleures années :** A text input field followed by "D.A".
- Situation sociale :** A group of radio buttons with the following options:
  - Célibataire
  - Marié avec conjoint à charge (conjoint non salarié)
  - Marié sans conjoint à charge
  - Divorcé
  - Veuf
- Nombre d'années de travail :** A dropdown menu with "Années" selected.
- Vous êtes invalidé :** A group of radio buttons with "Oui" and "Non" options, where "Non" is selected.
- Si vous êtes invalidé, quel est le nombre d'années de participation à la loi de libération nationale :** A dropdown menu with "Années" selected, followed by "et le taux d'invalidité" and another dropdown menu with "Taux d'invalidité" selected.
- Calculate** button.



---

# **Bulletin De Veille Documentaire**

## **Directeur du Bulletin**

**M. Abdelaziz Benzakour**  
*Médiateur du Royaume*

## **Membres**

**M. Mohamed Lididi**  
*Secrétaire Général de l'Institution*

**M. Mustapha Ismaili**  
*Chef de la Section du Traitement  
Informatique, des Statistiques et de  
la Documentation*

## **Coordination**

**Mme Meryem El Houari**  
*Chef de l'Unité de Gestion des  
Archives et de la Documentation*

## **Réalisation**

**Mme Meryem El Houari**

**Mme Narjis Piro**

**Mme Nada Elkharij**

**Mme Asmae Chouia**

## **Collaboration**

**M. Hicham Bayahya**  
*Ingénieur d'Application*